

Le malheur est dans le PRES

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 24/02/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

L'avant projet de "Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation" (LOPRI) est inacceptable et aura des répercussions négatives pour l'ensemble des personnels de l'INRA quel que soit leur fonction ou leur métier :

- en proposant un redécoupage de l'INRA et en remettant en cause sa cohérence nationale via la création des **PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur)**
- en orientant les financements publics vers les entreprises au détriment du financement de base des unités de recherche et en préconisant un accroissement du pilotage de la recherche publique par une montée des fonds incitatifs transitant par l'**ANR (Agence Nationale de la Recherche)**
- en introduisant le salaire au mérite par l'intermédiaire de primes modulables et en instaurant une évaluation totalement sous contrôle de l'administration. Par ailleurs il ne propose aucune revalorisation des carrières des personnels.
- en amplifiant la **précarisation de l'emploi dans la recherche publique**. Aucune création de postes n'est prévue pour l'embauche de jeunes chercheurs.

Ce projet est inacceptable car il met en cause l'indépendance et la cohérence des organismes publics de recherche et leur mission au service de l'ensemble des citoyens.

La logique qui sous-tend ce projet est celle d'un démantèlement de la recherche publique au service des entreprises avec une soumission accrue aux intérêts conjoncturels et locaux et le développement de l'emploi précaire.

Elle s'appuie sur la création de nouvelles structures, l'ANR, les PRES et sur une réorientation de l'effort de financement de la recherche au profit des entreprises et principalement des grandes entreprises. Avant cette réforme, 124 entreprises, regroupant 60 % des chercheurs du privé, captaient déjà 86 % des financements publics. Alors qu'en 2004, les grandes entreprises françaises annoncent des profits fabuleux, l'investissement privé ne progresse pas. Cette réorientation des financements publics passe par une augmentation massive du crédit impôt recherche dont l'efficacité est loin d'être prouvée et un accroissement des déductions fiscales pour les versements aux fondations. Les entreprises piloteront directement certains laboratoires en leur versant une fraction de l'impôt sur les sociétés.

Le financement de la recherche publique s'effectuera sur projets de recherche au détriment du financement récurrent des structures, affaiblissant, voire rendant impossible, l'indépendance de la recherche publique. La mise en place en janvier 2005 de l'ANR a pour objectif de détourner une part considérable (1,5 milliards d'euros à terme soit plus que la totalité des budgets de fonctionnement des principaux EPST, à titre d'exemple le budget INRA 2005 = 600 millions d'euros) du budget de recherche publique vers une recherche à court terme, immédiatement profitable.

Or sans recherche publique indépendante des intérêts économiques, il n'y a pas de recherche privée crédible. Ce projet ne s'inscrit pas dans cet esprit, au contraire **il menace la recherche publique** en orientant tous les moyens vers l'innovation et en permettant au patronat de piloter l'ensemble du dispositif.

Ce projet développe la compétition entre les différentes structures de recherche publique, *via* les PRES, *via* la systématisation de la gestion sur projet, et la contractualisation sur objectifs.

La création des PRES, structure de gestion de type privée, institue une énième forme d'établissements publics (régionaux ceux-là) qui, en se superposant à celle des organismes de recherche comme l'INRA en compliquera singulièrement la gestion ; de plus, ces PRES auraient la possibilité d'embauches locales, hors statuts, en CDD.

Tout cela pose les bases de la suppression des instituts nationaux. Les PRES ont vocation à gérer les moyens de fonctionnement et les personnels que chaque organisme de recherche (INRA, CNRS, etc.) et l'université lui délègueront. **L'ensemble des personnels de l'INRA est concerné. Les personnels des catégories B et C** le sont particulièrement quand on connaît la pénurie de personnels de ces catégories dans les universités et ils doivent s'attendre à une augmentation significative de leur charge de travail. Les PRES permettront d'associer les différents partenaires autour des préoccupations de la recherche mais aussi de l'enseignement contrairement aux UMR qui ne prennent en compte que l'activité de recherche. Dans ce cadre les personnels des catégories A pallieront le déficit d'Enseignant-chercheur.

La possibilité pour les enseignants-chercheurs de consacrer plus de temps à la recherche serait "compensée" par la participation des chercheurs des EPST aux enseignements, et des doctorants au travers du renforcement du système de "monitorat". Le nombre des doctorants va augmenter, des contrats de post-doc d'une durée de 3 ans seraient instaurés, sans qu'aucune création de poste pour les jeunes chercheurs ne soit programmée.

Les PRES sont l'outil qui permettra la montée en puissance des régions et des collectivités territoriales dans le financement et l'orientation de la recherche, ils fragilisent la cohérence de la structuration de la recherche publique sous forme d'organismes nationaux de recherche. Ainsi les PRES peuvent créer des chaires régionales de recherche ou mettre en place des contrats régionaux de thèse.

Ce projet est inacceptable car il introduit le salaire au mérite, pour les ITA comme pour les chercheurs, par l'introduction de primes dont le montant serait fonction des résultats et de l'adéquation avec des lignes directrices décidées ailleurs. Ainsi la compétition entre les différents personnels de la recherche publique est institutionnalisée.

Ce projet est inacceptable car il amplifie la précarisation de l'emploi dans la recherche publique et l'enseignement supérieur en créant une masse importante de contractuels temporaires aussi bien dans les catégories chercheurs (multiplication des postes d'accueil aux contours flous, re-création de CDD "Haigneré" post-docs, pas de créations en CR2 ni CR1, etc.) que pour les ingénieurs et techniciens (embauches locales PRES), en s'engageant seulement à remplacer les postes titulaires libérés par des départs en retraite. Par ailleurs,

Ce projet est particulièrement préoccupant pour nous INRA car il pose des jalons à courte échéance (6 mois) pour la révision des contours de notre institut, sans que nous en sachions plus à ce jour en dépit de nos questions répétées à notre PDG lors des derniers CTP et CA INRA. La lettre de mission que Mme Guillou a reçu des tutelles n'est pas de nature à rassurer (<http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/INTER/presidenteINRA.doc>).

En conséquence, la CGT-INRA demande le retrait pur et simple de ce texte et l'ouverture de véritables négociations entre Ministère et organisations syndicales, fondées sur les exigences avancées lors du printemps 2004 : maintien du statut de titulaires pour toutes les catégories et création massive d'emplois statutaires, arrêt de la précarisation, augmentation significative du soutien de base récurrent, maintien du caractère national des EPST, etc.

**La CGT-INRA s'inscrit dans la mobilisation générale recherche et enseignement supérieur et vous INVITE à participer aux initiatives communes de tous les syndicats dans nos secteurs
LE MERCREDI 9 MARS 2005.**

**Les fédérations « Services publics » CGT-CFDT-FO-UNSA-FSU appellent
LE JEUDI 10 MARS 2005**

à la mobilisation et à la grève pour les salaires, l'emploi, les services publics (infos à suivre), un préavis sera déposé par la CGT-INRA.